

## Autour de la table de Shabbath n°317, Michpatim



**Pour les besoins de la publication de votre feuillet préféré "Autour de la Table du Shabbat", je vous propose de dédicacer ce feuillet chaque semaine pour une Réussite, un bon Zivoug/mariage, à la mémoire de etc... Votre large soutien permettra une plus vaste diffusion de ce feuillet et donnera un mérite à tout celui qui prend une part active à ce projet qui est déjà dans sa 7ème année de parution hebdomadaire (vous pouvez réserver en contactant le 06.15.78.12.64 ou par mail 9094412g@gmail.com).**

### **Mickaël... arrête d'être tristounet... veux-tu?!**

La semaine dernière, la Thora a décrit avec moult détails le campement du Clal Israël dans le désert et le Don des 10 commandements. Or, la communauté n'est pas partie du Mont de l'enseignement (Sinai). Les versets le soulignent, le peuple restera prêt d'une année au pied de la montagne sainte. Qu'est-ce que trois millions d'individus peuvent bien faire durant une si longue halte, d'après vous ? Réponse : Apprendre, apprendre et encore apprendre les nombreuses lois de la Thora. En effet, Moché Rabéinou montera plusieurs fois au Mont Sinai pour recevoir les Tables de la loi (et obtenir le pardon de la faute du veau d'or). Moché recevra aussi de la Bouche du Tout Puissant les Mitsvots et les décrets de la Thora. La preuve sera que notre Paracha, qui suit celle du Don de la Thora, se nomme, "Les jugements" et traite en grande partie des lois qui régissent l'homme avec son prochain.

Le verset dit : "**Et Voici les jugements...**". Rachi enseigne à partir de l'exégèse biblique que la conjonction de coordination "ET" fait un lien. De la même manière que les 10 commandements (de la semaine dernière) ont été reçus au Mont Sinai, pareillement tous les règlements de notre Paracha proviennent du Sinai. C'est à dire que dans la Thora, les lois qui gèrent le domaine civil (les dommages, la garde, les prêts etc. ;) sont aussi d'origine Divine. (C'est pourquoi on fera attention, si au grand jamais on a un litige avec un de nos frères, de se faire juger

uniquement par un tribunal rabbinique compétent et non auprès de cours civiles existantes).

Plus loin, il est marqué : "**La veuve et l'orphelin, tu ne les feras pas souffrir**". Rachi explique qu'il s'agit d'un interdit de la Thora de faire du mal à quiconque pas seulement à la veuve et orphelin. Par exemple proférer des propos vexant, avoir un comportement dégradant ou offensant vis-à-vis de son prochain, c'est défendu. Et si le verset précise l'orphelin, ce n'est pas pour exclure tout autre cas de figure, d'après le commentaire de Rachi, mais c'est l'exemple d'une couche de population particulièrement vulnérable et sans défense. Il sera facile d'arriver à les rabaisser.

Mais fondamentalement il n'existe pas de différences entre l'orphelin ou n'importe quel autre individu de la communauté.

**La suite du verset sera : " Si tu leur fais du mal, ils viendront à crier à Moi (leur détresse) et J'écouterai leurs pleurs... Je me mettrai en colère et Je vous abattrai par le glaive et vos femmes deviendront veuves et vos enfants orphelins..."**.

C'est-à-dire que Hachem se porte garant de ces gens faibles et Se tient à leurs côtés pour punir les fautifs.

Le Iben Ezra (commentaire espagnol de l'époque médiévale), pose une question. Au début du verset, la forme employée est singulière : "**Si TU leur fais du mal...**". Seulement lorsque la Thora parle de la punition elle utilise le pluriel : "**et Je VOUS (punirais) ...**". Donc pourquoi le verset opère un changement

grammatical ? Il répond que la Thora fait porter la responsabilité sur tout celui qui voit une injustice sur la veuve ou l'orphelin et ne les aide pas. Il sera considéré comme ayant une part au préjudice. Donc si une personne se voit offensée et que personne ne vient à sa rescousse : c'est une faute que portera la collectivité, et pas uniquement celui qui a eu des propos méprisant.

Le Gaon de Vilna apprend aussi du même verset que si une personne punit son prochain avec de bonnes intentions "**Léchem Chamaim**", il ne sera pas exempt de punition. Par exemple admonester son ami durement **sans raison valable** afin que ce dernier se tourne vers le Ciel pour une sincère prière, ou un repentir. Malgré tout, les cieus seront sévères avec ce dernier bien que dans le fond, il se comporte ainsi afin d'amener son ami à être plus "spirituel". Le Gaon rapporte la preuve de Pnina, la femme d'Elkana qui s'était moquée de Hanna, la deuxième femme d'Elkana qui n'a pas eu d'enfants afin que cette dernière redouble de prières afin qu'Hachem lui envoie une progéniture. Malgré tout, Pnina sera sévèrement punie elle mourra et perdra ses propres enfants justement à cause du fait qu'elle ait entraîné les pleurs de sa rivale bien que ses intentions étaient à la base pures.

Autre cas, plus proche de nous. Il se peut que dans une famille "éclairée" un des rejetons soit morne et renfermé. La tactique généralement employée par les bons parents sera d'admonester son fils/fille en lui disant qu'il doit au plus vite changer de cap, être plus porté vers la joie, cesser de se lamenter, lire des livres développant ce magnifique trait de caractère (la joie) etc... D'après notre développement, le père de famille aura largement enfreint la Mitsva de ne pas faire souffrir son prochain, car son jeune fils ne vaut pas moins que le fils brillant de son copain de la synagogue sur lequel on n'aura que des louanges à dire... N'est-ce pas mes chers lecteurs ?

On apprendra donc de notre section, que la Thora attend que l'on soit plein de miséricorde les uns pour les autres... On essaiera donc d'être un peu plus "large" vis à vis de son prochain et on sera sûr que de la même manière Hachem sera moins pointilleux avec nous même...

### **Chaud les marrons...**

Cette semaine je suis tombé sur un très intéressant Sippour qui s'est déroulé tout dernièrement en Terre Sainte qui illustrera on ne peut mieux les points développés.

Rav Bidermann rapporte cette histoire véridique qui s'est déroulée il y a près de deux mois (chaud les marrons, chauds...) à Bné Braq. Il s'agit d'une salle de festivité de cette ville des lumières. Cet endroit proposait deux salles pour sa clientèle : une grande salle, avec de très belles décorations et à côté une salle nettement plus petite, moins bien arrangée. Or le

dimanche 8 Tévet (12/12/21) s'est passé un événement qui restera gravé pour longtemps dans les annales. Le même soir deux événements été prévus : deux familles avaient loué les lieux pour fêter les Chéva Bérahots (les 7 jours des bénédictions nuptiales) de leurs enfants. Or, il se déroula un impondérable : le secrétaire s'était "emmêlés" les pinceaux et avaient loué aux deux familles **la même grande salle** ! Chaque famille avait réglé la location. Voilà que le fameux dimanche arrive. En fin d'après-midi la première famille pénètre directement dans la grande salle et commence à arranger à son goût les tables en attendant l'arrivée des invités. Entre temps, l'autre famille arrive, un petit peu plus tard et se dirige également vers la grande salle comme convenu avec la direction... Seulement cette famille voit le comble devant ses yeux, la première famille se trouve sur les lieux des festivités et il y a même un orchestre qui fait ses dernières petites touches avant de jouer.

Le père de famille, de la deuxième famille, entre en jeu, et entre dans la grande salle. Après avoir pris une bonne respiration, il demande à la première famille avec politesse mais avec vigueur de leur laisser la grande salle comme convenu avec la direction de l'établissement il y a un mois de cela. Le père de la première famille refusa en expliquant qu'il avait également loué cette salle il y a quelques temps de cela, de plus, ils sont les premiers : ils ne quitteront pas l'endroit, un point c'est tout ! Le ton monta entre les protagonistes, la parole se fait plus vive, on en arrive presque à l'inévitable ! Personne ne renonce. Le directeur de l'endroit arrive au plus vite et se retrouve submergé de paroles vexantes qui fusent de droite et de gauche. La deuxième famille qui se trouve à l'extérieur le prévient qu'elle ne se laissera pas faire... Entre temps les invités des deux côtés arrivent et voilà qu'ils sont aussi entraînés dans la tourmente... Le directeur se tourne alors vers la deuxième famille qui attend dans le couloir et dit : "Je suis vraiment navré... Premièrement je renvoie mon secrétaire qui a fait cette grosse bêtise... De plus, je vous propose en dédommagement une superbe soirée dans la plus petite salle avec un menu hors-pair ainsi que des boissons à gogo qui seront à mon compte. Le père répondit : "En aucune façon, on veut faire les 7 Bénédictions dans la grande salle, comme prévu !". Le directeur rajouta : "De plus, je vous dédommagerai d'une autre manière encore : vous passerez prochainement un superbe Shabbat avec toute votre famille dans un hôtel de Tibériade à mes frais!" Cependant, ces propositions alléchantes ne faisaient pas bouger d'un iota la famille. Ils dirent : " On a des invités très importants qui doivent participer à cette soirée. Ils ne peuvent pas venir dans la petite salle, il leur faut absolument de grands espaces...". Le directeur vit qu'avec cette famille il n'y avait rien à faire. Il se tourna de nouveau vers la première famille. Il courut à

l'intérieur de la grande salle et supplia qu'ils passent dans la petite salle... Le père répondit : "Si cette deuxième famille s'était un peu mieux comportée depuis le début, j'aurais changé d'avis, seulement avec de pareils gens, je n'ai pas du tout envie de faire un geste en leur faveur... De plus, notre orchestre est arrivé et nos invités commencent à s'installer...". La situation ne trouvait pas d'issue favorable, jusqu'à ce qu'un des employés de la salle se tourne vers le père de la première famille et lui dise : "Regarde la catastrophe que tu entraînes, toute cette grande pagaille et cette dispute entre les familles. Accepte la proposition alléchante du Boss..." Le père dit : "Je ne tiens pas au dédommagement... Je suis prêt à faire quelque chose pour le Chalom mais seulement cela dépendra de l'accord de ma chère épouse... Mais je n'y crois pas". L'employé zélé s'empressa de proposer cette solution à la mère de famille afin de faire régner l'entente. Seulement cette dame avait une position encore plus intransigeante que son mari. Les invités étaient déjà attablés, l'orchestre jouait et elle ne voulait pas céder." L'employé dit alors une parole sortie de son cœur : "Personne d'entre vous n'a besoin d'une délivrance dans quelques domaines ? Voilà qu'il y a une occasion unique en son genre, qui ne reviendra pas de sitôt ! Il est certain que celui qui cédera aura droit à une grande aide du Ciel !" Cette fois on pouvait deviner un changement dans l'expression du visage de la mère. Les paroles de l'employé avaient réussi à pénétrer son cœur. Des larmes perlèrent sur son visage. Elle dit : "On a découvert la maladie (Lo Alénou), la semaine dernière, dans les glandes lymphatiques de mon père. A la fin de cette semaine il doit être transporté en dehors d'Israël et commencer des traitements éprouvants dans un hôpital de Bruxelles en Belgique." L'employé dit : "Nou ! Tu ne crois pas que c'est l'occasion unique de céder devant la deuxième famille et ainsi de donner autant de mérite pour la guérison de ton père ?" Elle réfléchit quelques minutes avec son mari, dans un coin de la salle. Au bout d'un court laps de temps ils reviendront voir le Boss et lui dirent **qu'ils sont prêts à changer de salle avec tous** leurs invités et l'orchestre! Elle rajouta : "Que ce soit la volonté de Dieu que mon père recouvre la santé !". Toutefois, ils exigèrent une condition : "Que personne ne souffre dans cette affaire : nous tenons à ce que le secrétaire garde sa place !" Le directeur bondit de joie et les remercia du fond du cœur. En quelques minutes toutes les familles qui étaient à l'intérieur furent transférées dans la petite salle tandis que les familles qui attendaient à l'extérieur rentrèrent dans la grande salle... La soirée se déroula de la meilleure des façons dans les deux salles, malgré le début éprouvant

des festivités. Tout fut oublié. **Mais Hachem n'oublia pas les événements.**

Le jeudi suivant, le grand père s'envola pour la Belgique afin de commencer une série de soins intensifs. Seulement avant de commencer les traitements on lui fit une IRM pour connaître précisément les dernières évolutions de cette maladie gravissime (Lo Alenou). Le résultat arriva au bout d'une heure et il se produisit quelque chose d'incroyable mais vraie! Le professeur qui devait l'opérer, convoqua la famille et dit : "Il y a eu une terrible erreur ! Vous êtes venus pour rien ! Nos confrères d'Israël nous ont fait part d'une tumeur gravissime... Mais la radio montre qu'il s'agit d'une excroissance bénigne: il n'y a aucun danger! Il suffit de prendre quelques comprimés et tout se passera très bien... Il n'y a pas besoin de rayons ou de chimio (que D.ieu nous préserve). Revenez dans 6 mois pour une visite de routine. Vous pouvez retourner chez vous en Terre Sainte. (N'oubliez pas de prendre quelques paquets de frites à votre départ...)" La famille était estomaquée, des larmes de joie coulaient sur les joues, tout le monde connaissait la vraie raison du retournement de situation. Les confrères d'Israël ne s'étaient pas trompés de diagnostic... La vraie cause du renversement, c'était que la famille avait accepté de céder lors des 7 Bénédictions à Bné Braq en début de semaine..."

Fin de l'histoire époustouflante. Et le Rav Biderman de conclure : "Plus le Vitour (céder) est difficile, plus la délivrance est au-delà de tous les pronostics. Lorsque l'on fait quelques choses en rapport à son prochain, Hachem, mesure pour mesure, opère de grandes délivrances..."

**Coin Hala'ha** : Après avoir fait son "Nétilat yadain", on prendra le pain dans les mains. Normalement, on devrait faire la bénédiction "Hamotsi" sur un pain entier (afin de donner plus d'honneurs à la bénédiction). Cependant, les Sages craignent toute attente entre la bra'ha (Hamotsi) et la première bouchée. Donc on veillera à casser, au tout début, un petit peu du pain (sans le trancher entièrement) à l'endroit où on a prévu d'en manger. On cassera le pain à l'endroit le plus cuit (généralement la partie supérieure). On fera attention de ne pas couper entièrement le pain avant d'avoir fini la bénédiction. (Siman 167)

**Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut**

**David Gold**

**Je vous propose une Méguila d'Esther (11 lignes/écriture Beit Yossef) et toujours aussi des belles Mézouzots (15 cm, Beit Yossef)**

**Prendre contact au 00 972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail 9094412g@gmail.com**